

SANTÉ		Agents droit PRIVE		Agents droit PUBLIC		Qui
OBLIGATOIRE	Affiliation	Reprise des données : Rien à faire, Malakoff Médéric a déjà les informations		Reprise des données : La Mutuelle Générale transmet les informations à Malakoff Médéric <b>MAIS l'agent doit justifier du rattachement du conjoint en tant qu'ayant droit</b> (cf plus bas)		Agents Public avec conjoint + Service RH
		Une notice sera remise à chaque agent contre signature via chaque responsable d'unité qui renvoie les attestations de remise signées au service RH de la DR / A classer dans le dossier Agent - Carte de tiers payant reçue 2 <sup>ième</sup> quinzaine de décembre au domicile Agent -				Responsables unité + Service RH
	Cotisation à la charge de l'agent	Formule famille incluant les ayants droit Sécurité Sociale : 0,913% du salaire Brut plafonné à 65,00€ .Une calculette est fournie aux agents				
OPTIONNELLE <i>Conjoint non à charge avec ou sans mutuelle</i>	Affiliation	Reprise des données : Rien à faire, Malakoff Médéric a déjà les informations options conjoints		Reprise des données : Les conjoints enregistrés à la Mutuelle Générale seront basculés en formule "famille", <b>si le conjoint n'est pas à charge l'agent devra souscrire à une formule optionnelle pour son maintien dans le régime</b>		Agents Public avec conjoint + Service RH
	Cotisation à la charge de l'agent	2 options: Conjoint non à charge sans mutuelle 82,58 €/mois OU Conjoint non à charge avec mutuelle de 1er rang 19,58 €/mois				
Cas particulier	Non Affiliation CDD	<i>Les CDD peuvent demander expressément d'être dispensés d'affiliation sous réserve de justifier être couverts pour les mêmes risques par une assurance individuelle</i>				
	Sorties avec maintien des garanties	<i>Les agents quittant Pôle emploi, dont la rupture du contrat de travail (hors licenciement pour faute lourde) ouvre droit au bénéfice de l'indemnisation chômage et qui étaient affiliés aux régimes obligatoires, peuvent conserver les garanties frais de soins de santé pendant une durée égale à celle de leur dernier contrat de travail appréciée en mois entiers dans la limite de 9 mois.Ils peuvent ensuite opter pour les régimes facultatifs proposés aux autres agents sortants.</i>				
PREVOYANCE		UNPMF				
OBLIGATOIRE	Affiliation	Reprise des données : Rien à faire, l'UNPMF a déjà les informations <b>MAIS chaque agent doit choisir l'option de versement et le(s) bénéficiaire(s)</b> de l'assurance décès (formulaire site internet de l'UNPMF puis courrier), faute de quoi les bénéficiaires sont ceux du droit successoral et l'assurance est versée en capital				Tous les agents
		Une notice et un kit seront remis à chaque agent contre signature via chaque responsable d'unité qui renvoie les attestations de remise signées au service RH de la DR / A classer dans le dossier Agent				Responsables unité +Service RH
	Cotisation à la charge de l'agent	Régime commun Droit privé, réparti entre l'agent et pôle emploi en % sur les montants des tranches A,B,C et selon le statut (E,AM,C)		Régime commun Droit Public, réparti entre l'agent et pôle emploi en % sur les montants des tranches A,B,C et selon le statut (E,AM,C) + Régime spécifique Maintien du Revenu en % des montants des T A, B, C		
FACULTATIF Dépendance	Affiliation	<b>Les agents le souhaitant doivent souscrire volontairement</b> au régime dépendance (formulaire site internet de l'UNPMF puis courrier) à l'UNPMF (avec questionnaire santé).				
	Cotisation à la charge de l'agent	En fonction de l'age de l'agent et de la rente mensuelle souhaitée.				
Cas particulier	Non Affiliation CDD	<i>Les CDD peuvent demander expressément d'être dispensés d'affiliation sous réserve de justifier être couverts pour les mêmes risques par une assurance individuelle</i>				
	Sorties avec maintien des garanties	<i>Les agents quittant Pôle emploi, dont la rupture du contrat de travail (hors licenciement pour faute lourde) ouvre droit au bénéfice de l'indemnisation chômage et qui étaient affiliés aux régimes obligatoires, peuvent (sauf renonciation expresse)conserver les garanties invalidité et décès pendant une durée égale à celle de leur dernier contrat de travail appréciée en mois entiers dans la limite de 9 mois.Ils peuvent ensuite opter pour les régimes facultatifs proposés aux autres agents sortants.</i>				

		Retraités actuels	Retraités après 1/1/2012	Agents sortants non retraités
<b>SANTE Malakoff Médéric</b>				
<b>FACULTATIF</b> et Option conjoint non à charge	<b>Affiliation</b>	Les coordonnées de Malakoff Médéric sont transmises au retraité pour prise de contact direct par ce dernier avec l'assureur.	Les agents sortant ayant été affilié au nouveau contrat 2012 pourront bénéficier du régime facultatif.	Les agents sortant ayant été affilié au nouveau contrat 2012 pourront bénéficier du régime facultatif.
	<b>Cotisation à la charge de l'agent</b>	<i>Pour info : Les retraités ayant une assurance complémentaire santé avec la Mutuelle Générale ont reçu un courrier de Pôle emploi leur proposant les nouveaux régimes facultatifs avec un "kit de souscription individuelle retraité".</i>	Tarifs spécifiques "Retraités", à la charge exclusive de l'ex-agent payé directement à l'assureur - 1 régime facultatif famille - 1 option facultative conjoint non à charge Les garanties sont identiques à celles des actifs (mêmes prestations)	Tarifs spécifiques "Ex-agents non retraités", à la charge exclusive de l'ex-agent payé directement à l'assureur - 1 régime facultatif famille - 1 option facultative conjoint non à charge Les garanties sont identiques à celles des actifs (mêmes prestations)
<b>PREVOYANCE UNPMF</b>				
<b>FACULTATIF</b> et Option Dépendance	<b>Affiliation</b>	Les coordonnées de l'UNPMF sont transmises au retraité pour prise de contact direct par ce dernier avec l'assureur.	Tarifs spécifiques et garanties spécifiques,  -> les coordonnées de l'UNPMF sont transmises pour prise de contact direct par le retraité / l'ex-agent	
	<b>Cotisation à la charge de l'agent</b>	<i>Pour info : Les retraités ayant une assurance complémentaire santé avec la Mutuelle Générale ont reçu un courrier de Pôle emploi leur proposant les nouveaux régimes facultatifs avec un "kit de souscription individuelle retraité".</i>		

**SANTE**

<b>Courrier</b>	Malakoff Médéric Santé Pôle Emploi TSA 71111 92613 CLICHY CEDEX
<b>Téléphone</b>	lundi au vendredi de 8h30 à 21h, samedi de 9h à 18h - métropole: 0 825 826 759 (0,15 €/min) - DOM : 09 69 32 39 32
<b>e-mail</b>	<a href="mailto:santepoleemploi@malakoffmederic.com">santepoleemploi@malakoffmederic.com</a>

## PREVOYANCE

UNPMF – GESTION GC-POLE EMPLOI

125, avenue de Paris

92327 CHATILLON Cedex

- métropole : 01 40 43 25 25

- DOM : 0810 007 553

[pole-emploi.prevoyance@mutualite.fr](mailto:pole-emploi.prevoyance@mutualite.fr)